

## Compte rendu réunion conseil municipal du 2 juillet 2020

Le conseil municipal, lors de sa réunion a pris les décisions suivantes :

- Voté les taux d'imposition 2020, sans augmentation par rapport à 2019  
Taxe foncière bâti : 15.33 %  
Taxe foncière non bâti : 32.85 %  
Le taux de taxe d'habitation n'est plus à voter par le conseil municipal et est figé à 15.91 %, taux de 2019

- voté les budgets primitifs 2020  
commune

section fonctionnement : Dépenses /Recettes : 1 101 845.46 €

section investissement : Dépenses/Recettes : 147 377.10 €

les travaux d'investissement prévus sont :

acquisition aire de jeux 25 000 €

informatique mairie et mise à disposition d'un ordinateur au public 5 300 €

acquisition mobilier 1 classe école maternelle 2 500 €

création d'un columbarium 10 000 €

service eau –assainissement

section fonctionnement : Dépenses /Recettes : 39 227.10 €

section investissement : Dépenses/Recettes : 1 272 256.54 €

les travaux d'investissement concernent la reconstruction de la station d'épuration

- voté les tarifs 2020 comme suit, au 1<sup>er</sup> août 2020

### Cantine :

Repas non imposable : 3.40 € Repas imposable : 4.35 €

Repas adulte : 5.00 €

Repas de Noël des enfants et adultes non imposable et  
imposable : 5.00 €

**Garderie :** 0.45 € le ¼ d'heure      **Goûter :** 0.35 €

**Salle des Fêtes :**                      **Tarifs au 1<sup>er</sup> Août 2020**

	<b>1 jour</b>		<b>2 jours</b>	
	Personne de Ste-Solange	Hors Commune	Personne de Ste-Solange	Hors Commune
Salle des fêtes	230 €	420 €	315 €	580 €

Ces tarifs seront augmentés, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 avril, d'une participation au chauffage pour les locations aux particuliers et pour les associations :

Tarif forfaitaire : 50 € pour une journée

70 € pour 2 journées

**Concession cimetière et cavurne :**

Cinquantenaire : 99 €

Trentenaire : 69 €

- créé 4 emplois saisonniers de 80 heures par mois, 2 en juillet et 2 en août
- accepté la rétrocession , à l'euro symbolique, du lotissement des grands champs, route des Aix d'Angillon, à la société SGB Foncier
- accepté la vente du logement situé 8 rue des bouvreuils par la société France Loire
- autorisé le maire à solliciter des subventions pour l'installation d'une aire de jeux au conseil départemental du Cher et à la Caisse d'Allocations Familiales.
- Annulé et remplacé la délibération des délégations consenties au maire par le conseil municipal pour rectifier 3 points sur la délibération n°2020-06-010 concernant les points 15-21-22 prévus par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.